

CONTACT N°9 JANVIER 2012

*Le Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues de
Bourgogne vous adresse ses meilleurs vœux pour 2012*



Edito

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Il m'a été proposé de présenter ma candidature à la présidence de notre Bureau du C.R.O.P.P suite au départ d'Yves de SCHOTTEN qui quitte la région. J'ai accepté et ai été élue à l'unanimité par mes pairs ; je les en remercie.

C'est donc avec une grande fierté et beaucoup de courage que je vais m'atteler à cette lourde tâche, laquelle se trouve néanmoins bien allégée grâce à l'excellent travail de mes prédécesseurs, Yves de SCHOTTEN puis Pierre HOMAND qui me laissent les affaires « bien en ordre » et grâce aussi au talent et aux compétences remarquables de notre secrétaire administrative. Avec Angèle COTE qui gère au plus juste les finances au poste de trésorière, voici donc la formation des conseillers titulaires de votre Conseil régional.

Je n'oublie pas bien sûr Marie-Bernard MARIN, Annick MAURIANGE, Georges LESOURD et Nicolas ROMAIN conseillers suppléants dont les avis éclairés et l'aide permettront une gestion collégiale du Conseil régional comme je le conçois.

J'ai à cœur de servir ma profession au sein du C.R.O.P.P avec rigueur et droiture pour le respect des règles édictées par notre Code de déontologie gage de notre crédibilité face à l'ensemble des acteurs de santé.

Je voudrais souligner l'importance pour chacun de nous à exercer notre profession en adulte dans le strict respect de ces règles. C'est sans doute le moyen le plus sage d'éviter les conflits, litiges, recours et autres plaintes dont l'arbitrage incombe à votre Conseil régional. Il est navrant de constater que les confrères si virulents à dénigrer les actions de l'Ordre sont aussi -c'est stupéfiant- les mêmes à vouloir utiliser le système lorsqu'il s'agit de servir leurs intérêts.

Merci à tous de m'avoir lue, j'attends de vous lire à mon tour, vos avis, vos points de vue m'intéressent.

Bien confraternellement,

Pascale DEMAY
Présidente du C.R.O.P.P Bourgogne

Vos élus titulaires :

Présidente : Pascale DEMAY
Vice-président : Pierre HOMAND
Trésorière : Angèle COTE
Titulaire : Annick MAURIANGE

Vos élus suppléants :

Georges LESOURD
Marie-Bernard MARIN
Nicolas ROMAIN

Formation restreinte :

Pascale DEMAY
Pierre HOMAND
Angèle COTE

Commission de Conciliation :

Pascale DEMAY
Angèle COTE
Georges LESOURD

Chambre Disciplinaire de 1^{ère} Instance :

P^{dt} titulaire : M. Michel CHARLIER
P^{dt} suppléant : M. Fabien PUGLIERINI

Membre titulaire : Pascale DEMAY
Pierre HOMAND

Membres Suppléants : Nicolas ROMAIN
Marie-B. MARIN

Commission « Jeunes installés » :

Angèle COTE
Annick MAURIANGE
Nicolas ROMAIN

Commission « Dérogation, Ethique et Déontologie » :

Nicolas ROMAIN
Angèle COTE
Pascale DEMAY
Pierre HOMAND
Georges LESOURD
Marie-Bernard MARIN
Annick MAURIANGE

Elections des conseillers régionaux : nous sommes tous concernés...

Le Conseil régional de Bourgogne va procéder, le 25 mai 2012, à son deuxième renouvellement. Plusieurs postes, de suppléant comme de titulaire, sont à pourvoir.

C'est l'une des rares occasions pour les professionnels de santé que nous sommes de découvrir un autre univers, différent de celui de nos cabinets, mais totalement imbriqué à notre mode de fonctionnement, et très enrichissant, tant sur le plan intellectuel que pour la gestion du cabinet au quotidien (apprentissage juridique, conseil des confrères, déchiffrement des contrats, connaissance des textes législatifs, etc...). C'est aussi l'opportunité de s'exprimer sur l'avenir de la profession et les évolutions que vous souhaitez lui apporter. Les sempiternels « jamais contents » (qui parfois sont courageux au point d'oublier de signer leurs courriers...) peuvent se sentir concernés aussi...

Le C.R.O.P.P Bourgogne vous invite donc à présenter votre candidature et vous remercie par avance pour votre implication. C'est la seule façon de le faire vivre et de vous représenter, certes au niveau régional (Préfecture, A.R.S, CLIOR Santé...) mais aussi au niveau local, départemental (à ce sujet : il n'y a toujours aucun élu en Saône-et-Loire...), et national (ce sont en effet les conseillers régionaux qui élisent les conseillers nationaux...).

Dans l'espoir de vous voir nombreux sur les bulletins de vote...et dans l'urne !

Élections des conseils régionaux le 25 mai 2012- Appel à candidatures



L'Ordre des pédicures-podologues a été créé par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Les conseils régionaux ont été élus le 18 mai 2006, renouvelés par tiers le 16 mai 2008. Aujourd'hui, nous appliquons les dispositions du décret N°2010-199 du 16 février 2010 relatif aux modalités d'élection et de renouvellement des conseils des professions médicales et paramédicales stipulant que les conseillers sont élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans.

Ainsi, en application de la loi, le 25 mai 2012, tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre éliront leurs conseillers régionaux. Pour la région Bourgogne, vous êtes invités à élire 2 conseillers régionaux titulaires et 2 conseillers suppléants.

Les membres sortants sont Mme Pascale DEMAY et Mme Annick MAURIANGE (titulaires), M Georges LESOURD (suppléant), De même, il y a 1 poste de suppléant aujourd'hui vacant à pourvoir.

Envoi et date limite de la candidature

Sont éligibles tous les pédicures-podologues enregistrés au tableau de l'Ordre avant le 25 mai 2009, inscrits au tableau de l'Ordre et à jour de cotisation. Les praticiens ne doivent pas faire ou avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire définitive et ne pas être inscrit au casier judiciaire N°2.

Les candidatures (sur papier libre) signées sont à adresser au conseil régional de votre lieu d'exercice, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou à déposer au conseil régional contre récépissé, **avant le 25 avril 2012 - 18 h**, à l'adresse suivante :

Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues Bourgogne
9 avenue de la Résistance
8900 AUXERRE

Permanences : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Vous devez y indiquer votre adresse, vos titres, votre date de naissance, votre mode d'exercice, votre qualification professionnelle et vos éventuelles fonctions dans un organisme professionnel. **Vous pouvez y joindre une profession de foi.** Celle-ci rédigée en français, sur une page recto simple, en noir et blanc au format de 21 x 29,7 cm, sera uniquement consacrée à votre présentation et aux questions relatives à l'Ordre.

L'élection:

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre de la région avant le 25 mars 2012 et à jour de cotisation. Vous pouvez vérifier les inscriptions sur les listes électorales affichées au siège du conseil régional à partir du 23 mars 2012 et y présenter vos éventuelles réclamations jusqu'au 31 mars 2012.

Le vote aura lieu soit par correspondance et dans ce cas les bulletins de vote seront retournés au siège du CROPP Bourgogne, soit sur place, au siège du conseil régional **entre 11 heures et 13 heures, le 25 mai 2012.**

Vous recevrez en temps voulu le matériel de vote accompagné d'une notice explicative.

Le dépouillement sera public, vous êtes invités à y assister.

Dossier pratique réalisé par Mme Corinne MEURISSE : la protection du pédicure-podologue libéral

Votre activité professionnelle et votre vie personnelle sont étroitement liées.
Votre métier comporte des risques spécifiques. A ce titre, votre protection à titre professionnel est essentielle, même si vous avez peu de temps à y consacrer. La protection professionnelle doit s'articuler entre trois garanties principales :



- La Multirisque Professionnelle
 - La Responsabilité Civile Professionnelle
 - Vos assurances de Personnes
- **La Multirisque Professionnelle** garantira les risques locatifs mais également votre matériel professionnel. Elle couvre généralement les ordinateurs portables mais pas en tous lieux automatiquement.
A ce titre, la garantie Bris de machines est essentielle pour votre ensemble informatique mais aussi pour le matériel d'une valeur importante. De même, vérifiez que la garantie Perte de revenus est incluse, de manière à vous indemniser des conséquences financières d'un sinistre (dégâts des eaux, événements climatiques, catastrophes naturelles...)
- **La Responsabilité Civile** sera souvent incluse dans la Multirisque Professionnelle. Celle-ci garantit la prise en charge des dommages matériels ou corporels causés à des tiers (clients, visiteurs...) pendant votre activité.
Parce que vous êtes responsable des dommages causés - par vous-même - par votre personnel - par vos locaux ainsi que votre matériel professionnel, vérifiez que votre RC couvre bien ces différents points.
De même, si vous êtes amenés à exercer à l'extérieur de votre cabinet (hôpitaux, maison de retraite...) pensez à avertir votre assureur. Elle est obligatoire.
- **Les assurances de Personnes.** De nombreux soucis peuvent surgir en cas d'arrêt de travail : les indemnités journalières versées par les régimes obligatoires sont souvent insuffisantes. Grâce à votre contrat de Prévoyance, ces prestations seront complétées par des indemnités journalières.
Mais celui-ci pourra également prévoir un capital, ou une rente, versés en cas d'invalidité ou de décès.
En tant que profession libérale, les cotisations des contrats de Prévoyance, Complémentaire Santé et Retraite sont déductibles de votre bénéfice imposable. (« Loi Madelin » dans certaines limites et conditions.)
Pensez d'ailleurs que votre conjoint collaborateur pourra bénéficier de cette déductibilité ;
Pour être déductibles, les garanties prévues en Prévoyance devront obligatoirement être versées sous forme de rente.

Enfin, n'oubliez pas de vérifier les garanties de votre contrat **AUTOMOBILE** concernant votre véhicule professionnel. Celui-ci devra, pour plus de tranquillité, prévoir la prise en charge d'un véhicule de remplacement en cas de sinistre.

Corinne Meurisse, Agent Général Axa

Nous profitons de cet article pour rappeler que vous devez, chaque année, envoyer au C.R.O.P.P votre attestation d'assurance R.C.P. Trop nombreux sont ceux qui ne l'envoient pas régulièrement.

Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance :

- Plainte déposée le 9 février 2011 par le CROPP Bourgogne à l'encontre de Mme G pour infractions aux articles : R.4322-77 ; R.4322-78 ; R.4322-84 ; L.4322-2, L.4113-9 et L.4113-10 du code de la santé publique.
La Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance a prononcé la sanction suivante : blâme
- Plainte déposée le 4 mai 2011 par le CROPP Bourgogne à l'encontre de Mlle L pour infractions aux articles : L.4113-9 et L.4113-10 du code de la santé publique.
La Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance a prononcé la sanction suivante : supplément d'instruction
- Plainte déposée le 4 mai 2011 par le CROPP Bourgogne à l'encontre de Mme B pour infractions aux articles : R.4322-39 ; R.4322-75 et R.4322-79 du code de la santé publique.
La Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance a prononcé la sanction suivante : avertissement
- Plainte déposée le 4 mai 2011 par le CROPP Bourgogne à l'encontre de Mme M pour infractions aux articles : R.4322-39 et R.4322-75 du code de la santé publique.
La Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance a prononcé la sanction suivante : avertissement
- Plainte déposée le 13 juillet 2011 par le CROPP Bourgogne à l'encontre de Mlle S pour infraction à l'article : R.4322-39 du code de la santé publique.
La Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance a prononcé la sanction suivante : blâme

Mouvements au tableau :

<u>Cessations d'activité :</u> - Monsieur Hervé GERBAUD (71) - Madame Chantal BARRON-DELORME (58) - Monsieur Jacques BOUCHOT (71)	<u>Transferts vers une autre région :</u> - Monsieur Yves de SCHOTTEN vers Bretagne - Monsieur François-Marie GUENIFFEY vers Centre - Monsieur Pierre-Mathieu LEPRESLE vers Rhône-Alpes
<u>Nouvelle inscription :</u> - Mademoiselle Amandine LEMAIRE (89)	<u>Transferts en Bourgogne :</u> - Monsieur Louis-Baptiste MEHUS (71) - Monsieur Loïc BAILLET (71)

A vos agendas :

Le 10 mars 2012 : Congrès annuel de la SOFPOD (Société Française de Podologie) Fac de Médecine Paris V 75006 Paris.

Thème : Ongles incarnés – Troubles rotatoires.

Pour en savoir plus : www.sofpod.com

Agenda du C.R.O.P.P

19 septembre: Bureau – Conseil – Accueil des jeunes diplômés

30 septembre: réunion du Comité régional de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé à l'A.R.S

10 octobre: réunion du C.L.I.O.R Santé

13 octobre : Conseil extraordinaire

17 octobre : Bureau

7 novembre : audiences de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance

14 novembre: Conseil

22 novembre: réunion concernant la Plate-forme d'Appui aux Professionnels de Santé à l'A.R.S

15 décembre : Bureau



Budget prévisionnel 2012 :

CROPP Budget prévisionnel 2012	1er Trim	2ème Trim	3ème Trim	4ème Trim	Total
Subventions reçues	11000	11000	11000	11000	44000
Quotités		4600		4400	9000
Facturation ONPP - CROPP					2100
Produits financiers					90
Total ENCAISSEMENTS	11000	15600	11000	15400	53000
Électricité et gaz	366	366	366	366	1464
Fournitures d'entretien et petits équipements					
Fournitures de bureau	492	492	492	492	1968
Locations immobilières + Charges locatives	1617	1617	1617	1617	6468
Locations diverses		460			460
Entretien et réparations	200	200	200	200	800
Indemnités élus	3033	3033	3033	3033	12132
Annonces insertions (Pages Jaunes)	210	210	210	210	840
Déplacements SNCF+voiture péage	865	865	865	865	3460
Missions réceptions hôtels restaurants	425	425	425	425	1700
Frais postaux	425	425	425	425	1700
Téléphonie	193	193	193	193	772
Total AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	7826	8286	7826	7826	31764
Taxe sur les salaires					0
Formation professionnelle continue				100	100
Taxes foncières, habitation ordures ménagères				720	720
Total IMPOTS ET TAXES	0	0	0	820	820
Rémunération du Personnel	4681	4681	4681	4681	18724
Charges sociales	1127	1127	1127	1127	4508
Total CHARGES DE PERSONNEL	5808	5808	5808	5808	23232
RESULTAT	-2634	1506	-2634	946	-2816

Comité rédactionnel :

Directeur de publication : Pascale DEMAY

Rédaction : Pascale DEMAY, Pierre HOMAND, Yves de SCHOTTEN, Angèle COTE

Mise en page : Elodie MILLIQUET

ISSN : 1961-6821 Dépôt légal : janvier 2012

Conseil Régional de l'Ordre des Pédiatres-Podologues Bourgogne
9, avenue de la Résistance 89000 AUXERRE (derrière la gare SNCF)
Tél : 0386189295 Fax : 0386189287 e-mail : contact@cropp.bourgogne.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00